

ronto, des exhibits vieux de deux ans et de nature à nuire à la bonne réputation de Montréal.

M. le Commissaire Hébert soumet que M. Chevalier devrait être mis en demeure de déclarer au Bureau, en vertu de quelle autorisation il a agi en cette circonstance.

Le Bureau concourt dans les remarques faites par M. le Commissaire Hébert.

35.—(19490) Soumis un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux, et de l'Assistant-Agent des Achats et des Ventes, recommandant d'accepter l'offre de la Compagnie "The Ozone Process Ltd.", pour la fourniture d'eau ozonifiée à l'Hôtel-de-Ville et à l'Annexe.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'accepter la plus basse soumission, conformément audit rapport.

36.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De demander au Dr Saint-Georges de faire une analyse du lait dit laurentien, et de faire rapport.

37.—Soumise une offre de la Canada Securities Corporation Ltd., de prendre des débetures de la Cité de Montréal pour un montant de \$730,000, à 1½%, datée le 1er mai 1914, et échéant le 1er mai 1954, l'intérêt étant payable semi-annuellement, les 1er mai et novembre, à Montréal et à New-York, à 08.05 net et intérêt.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'accepter ladite offre.

38.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De rescinder la résolution du Bureau, en date du 30 mars 1914, à l'effet d'autoriser la remise à MM. Séguin & Guindon, d'une somme de \$146.80, à même un dépôt fait par eux pour garantir le coût de la réparation de certains trottoirs, au coin des rues Sainte-Catherine et Plessis.

Il est, aussi,

Résolu: De rembourser à MM. Séguin & Guindon une somme de \$228.10 à être chargée comme suit:

\$71.40, représentant le montant du dépôt fait par lesdits MM. Séguin & Guindon, pour garantir le coût de la réparation des trottoirs, coin des rues Sainte-Catherine et Plessis, et

\$155.70, à même le crédit voté pour réparation aux trottoirs, et de faire rapport au Conseil, recommandant d'autoriser le Trésorier à payer cette dernière somme de \$155.70 à même les crédits de l'exercice courant, conformément aux dispositions de l'Article 556 de la Charte.

Ajournement.

L. N. SENECAI.
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 27 mai 1914, p.m.

Son Honneur le Maire, Président; MM. Ainey, Côté, Hébert, Commissaires.

1.—Le Comité France-Amérique, représenté par MM. les Drs Dubé et Normandin, et MM. Montpetit, Deserres et Macheras, se présente devant le Bureau et soumet une requête demandant à la Ville de payer une subvention annuelle de \$2,000 à la Société pour l'avancement des sciences, des lettres et des arts, au Canada, pour les années 1912-1913-1914, et ce en vue de l'aider à fonder un musée d'art rétrospectif à Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

to, exhibits two years old and calculated to injure Montreal's good name.

Commissioner Hébert submitted that Mr. Chevalier should be requested to state to the Board on what authority he had acted in the premises.

The Board approved the remarks made by Commissioner Hébert.

35.—(19490) Submitted a report from the Superintendent of Municipal Buildings and the Asst.-Purchasing and Sales Agent, recommending that the offer from the Ozone Process Co., Ltd., for the supply of ozonified water to the City and to the Annex, be accepted.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To accept the lowest tender, as per said report.

36.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To ask Dr. St. George to make an analysis of the Laurentian Milk and report thereon.

37.—Submitted a letter from the Canada Securities Corporation, Ltd., offering to purchase from the City of Montreal debentures to an amount of \$730,000 at 4½%, dated the 1st May 1914 and maturing on the 1st May 1954, interest payable semi-annually on the 1st May and 1st November, at Montreal and New-York, at 98.05 net and interest.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That said offer be accepted.

38.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: To repeal the resolution adopted by the Board on the 30th March 1914, authorizing the refund to Messrs. Séguin & Guindon of a sum of \$146.80 out of a deposit made by them to guarantee the cost of repairs to certain sidewalks, corner of St. Catherine and Plessis streets.

It was furthermore

Resolved: To refund to Messrs. Séguin & Guindon a sum of \$228.10, the same to be charged as follows:

\$71.40, representing the amount of the deposit made by Messrs. Séguin & Guindon, to guarantee the cost of repairs to sidewalks, corner of St. Catherine and Plessis streets, and

\$155.70, out of the appropriation voted for repairs to sidewalks, and to report to Council, recommending that the City Treasurer be authorized to pay the last mentioned sum of \$155.70 ex-appropriations for the current year, in accordance with the provisions of Article 556 of the Charter.

Adjourned.

L. N. SENECAI.
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 27th May 1914, p.m.

His Worship the Mayor, chairman; Messrs. Ainey, Côté and Hébert, Commissioners.

1.—The France-Amérique Committee, represented by Messrs. Dubé and Normandin, physicians, and Messrs. Montpetit, Deserres and Macheras, appeared before the Board and submitted a petition asking that the City make an annual grant of \$2,000 to the Society, for the advancement of science, letters and arts in Canada, for the years 1912, 1913 and 1914 in order to aid said Society in establishing a retrospective art museum in Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was